

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, les projets des plans d'action sont déposés à l'inspection du public au secrétariat de la maison communale de Steinfort à des fins d'enquête publique **pendant 60 jours à partir du 13 juin 2025**.

Les projets des plans d'action sont également publiés sur le portail national des enquêtes publiques (www.enquetes.public.lu) ainsi que sur la plateforme www.zesumme-vereinfachen.lu.

Les observations peuvent être déposées par le biais du portail national, de la plateforme « Zesumme Vereinfachen » ou adressées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Steinfort endéans le délai précité.

Une réunion d'information publique au sujet des plans d'action aura lieu le 30 juin 2025 de 17h30 à 19h30 au Centre culturel de Merl (Home St. Gengoul, 26 rue St. Hubert, L-1744)

En cas de questions, vous pouvez vous adresser à l'Administration de l'environnement : www.emwelt.lu (Rubrique d'actualité : « à la une ») ou par mail à l'adresse mail : mannerkameidi@aev.etat.lu

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du1.3. JUIL 2025

Steinfort, le1.3. JUIL 2025


Le bourgmestre




Le secrétaire communal